

PROCES-VERBAL

Séance du 25 Mars 2024

Date d'envoi de la convocation : 18 Mars 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Tugéras-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Pierre AMAT, Maire ;

Présent : M. AMAT Pierre, M. BOURGUIGNON Alain, M. BOUYER Pierre, Mme CHALOM Brigitte, Mme CHIRON Jeannie, M. DAVID Olivier, Mme DOUCIN Kati, Mme LARGEAU Agnès, M. MAURIN Stéphane, M. WARCHOLINSKI Julien

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LARGEAU Agnès

Mairie de TUGERAS-SAINTE MAURICE

CONVOCATION

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Lundi 25 Mars 2024 à 20h00

(En cas d'empêchement, merci de prévenir la Mairie dès que possible)

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du PV du CM du 19 février 2024
- 2- Résultats des élections municipales partielles complémentaires des 10 et 17 mars 2024
- 3- Election du 2^{ème} adjoint
- 4- Révision des commissions communales et intercommunale (EPCI)
- 5- Transfert des compétences au SDEER (délibération à prendre)

Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Pierre AMAT



===== POUVOIR =====

Je soussigné(e) agissant en qualité de
..... empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le
..... donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout
document à : Mr ou Mme.....

Fait le à Signature.....

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire de Séance pris au sein du Conseil : Mme LARGEAU Agnès est élue secrétaire de séance

M. le Maire à ajouter à l'ordre du jour mercredi 20 mars 2024 par mail la participation aux frais de scolarité de Saint-Simon de Bordes ainsi que le vote des Taux d'imposition pour l'année 2024.

Le conseil acceptant à l'unanimité ces sujets seront mis à l'ordre du jour

M. le Maire commence la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux conseillers récemment élus.

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19-02-2024

L'approbation du procès-verbal du conseil municipal du dix-neuf février deux-mille-vingt-quatre par les conseillers présents lors de ce conseil, est adopté à l'unanimité.

II/ Résultat des élections municipales partielles complémentaires

M. le Maire présente les résultats des élections municipales partielles complémentaires des 10 et 17 mars 2024.

Résultat du 1^{er} tour dimanche 10 mars 2024 :

Inscrits : 342	Votants : 153	Suffrages exprimés : 138
Participation : 44,74 %	Blancs : 2	Nuls : 13

CHALOM Brigitte : 92 voix, 66,67 % de voix, 26,90 % des inscrits. Elue au premier tour

BOISSEAU Florence : 56 voix, 40,58 % des voix, 16,37 % des inscrits. Deuxième tour

DE MARCHI Isoline : 57 voix, 41,30 % des voix, 16,67 % des inscrits. Deuxième tour

SERRURIER Jean-Michel : 63 voix, 45,65 % des voix, 18,42 % des inscrits. Deuxième tour

BOURGUIGNON Alain : 76 voix, 55,07 % des voix, 22,22 % des inscrits. Deuxième tour

DOUCIN Kati : 71 voix, 51,45 % des voix, 20,76 % des inscrits. Deuxième tour

BOUYER Pierre : 103 voix, 74,64 % des voix, 30,12 % des inscrits. Elu au premier tour

M. BOUYER Pierre et Mme CHALOM Brigitte sont élus conseillers municipaux au premier tour

Résultat du 2^{ème} tour dimanche 17 mars 2024 :

Inscrits : 342	Votants : 145	Suffrages exprimés : 136
Participation : 42,40 %	Blancs : 0	Nuls : 9

BOISSEAU Florence : 36 voix, 26,47 % des voix, 10,53 % des inscrits.

DE MARCHI Isoline : 25 voix, 18,38 % des voix, 7,31 % des inscrits.

SERRURIER Jean-Michel : 56 voix, 41,18 % des voix, 16,37 % des inscrits.

BOURGUIGNON Alain : 63 voix, 46,32 % des voix, 18,42 % des inscrits. Elu au deuxième tour

DOUCIN Kati : 79 voix, 58,09 % des voix, 23,10 % des inscrits. Elue au deuxième tour

M. BOURGUIGNON Alain et Mme DOUCIN Kati sont élus conseillers municipaux au second tour

III/ Election du deuxième adjoint

M. le Maire expose la vacance du poste de second adjoint suite à la démission de M. Laroche Pascal. Trois conseillers se proposent candidats, M. CHARTIER Donovan, Mme CHIRON Jeannie et M. MAURIN Stéphane.

Les conseillers ont voté à bulletins secret de la manière suivante :

1^{er} tour :

M. CHARTIER Donovan : 4 voix
Mme CHIRON Jeannie : 2 voix
M. MAURIN Stéphane : 4 voix
Blanc : 1

2^{ème} tour :

M. CHARTIER Donovan : 5 voix
Mme CHIRON Jeannie : 1 voix
M. MAURIN Stéphane : 4 voix
Blanc : 1

M. CHARTIER Donovan est élu deuxième adjoint au Maire à la majorité relative

IV/ Révision des commissions communales et intercommunale (EPCI)

M. le Maire explique qu'à la suite des élections municipales partielles complémentaires les commissions communales et intercommunales doivent être révisées.

Les élus se répartissent les commissions de la manière suivante :

Commissions Communales :

	AMAT Pierre	BOURGUIGNON Alain	BOUYER Pierre	CHALOM Brigitte	CHARTIER Donovan	CHIRON Jeannie	DAVID Olivier	DOUCIN Kati	LARGEAU Agnès	MAURIN Stéphane	WARHOLINSKI Julien
Gestion salle des fêtes											
Action sociale											
Urbanisme											
Finances											
Employés com- munaux											
Site internet - communication											
Fleurissement											
Voirie											
Bâtiments communaux											
Cimetière											
Ecole											
Appel d'Offres											

Commission Intercommunale (EPCI) :

	AMAT Pierre	BOURGUI- GNON Alain	BOUYER Pierre	CHALOM Brigitte	CHARTIER Donovan	CHIRON Jeannie	DA- VID Olivier	DOUCIN Kati	LARGEAU Agnès	MAURIN Stéphane	WARCHO- LINSKI Julien
Comité de jumelage											
RPI											
SYMBAS											
Eau 17											
Synd Voirie											
SDEER											
FDGDON											
SIEMLFA											
SOLURIS											
Synd Piscine Vibrac											
CDCHS											
CNAS											

Titulaires	
Suppléants	

V/ Transfert des compétences IRVE au SDEER

M. le Maire informe qu'à la demande du SDEER, une décision doit être prise concernant l'élaboration d'un schéma de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE) à l'échelle de la Charente-Maritime.

Le SDEER demande si la commune souhaite transférée sa compétence IRVE au SDEER

Le conseil Municipal vote ainsi :

Pour : AL Contre : JC, JW, AB, DC, BC, PA, OD, KD, SM Abstention : PB

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Refuse** de transférer sa compétence IRVE au SDEER
- **Donne** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette décision

VI/ Participation aux frais de scolarité de Saint-Simon de Bordes

M. le Maire explique au conseil que la trésorerie demande une délibération pour participer aux frais de scolarité de Saint-Simon de Bordes.

M. le Maire précise que la Commune de Saint-Simon de Bordes a déjà réglée la participation aux frais de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** à l'unanimité de participer aux frais de scolarité de la commune de Saint-Simon de Bordes

VII/ Vote des taux d'imposition 2024

M. le Maire explique que la commission CCID s'étant réunie le 22 février 2024, la commission CCID propose de maintenir les taux d'impositions suivant :

Taxe foncière bâtie 13,22 % (taux communal) + 21,50 % (taux départemental)

Taxe Foncière non bâties 70,79 %

Taxe d'habitation (résidence secondaires) 20,46 %

Cotisation Foncière des entreprises 22,98 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** à l'unanimité la proposition de la CCID pour les taux d'imposition pour l'année 2024 présentées ci-dessus.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires

Questions diverses :

- Choix du jour de réunion conseil municipal : le jeudi soir est choisi
- Commission élection : voir pour remplacer Mme CHALOM puisqu'elle est désormais élue

Prochaine commission :

- voirie mercredi 27 mars 19h
- finances mercredi 3 avril 14h

La séance est levée à 22h10

La secrétaire de séance

Agnès LARGEAU



Le Maire

Pierre AMAT

